

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016_035

Séance du jeudi 31 mars 2016

Date de la convocation: 26/03/2016

Membres en exercice : 29

L'an deux mille seize et le trente et un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Présents : 25

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Votants: 25

Secrétaire de séance:

Représentés:

Excusés: Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Absents: Regis DURAND

François FOLCHER

Objet: Projets d'investissement de saint maurice de Ventalon - DE_2016_035

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation des projets de St Maurice de Ventalon pour lesquels des dossiers de subvention ont été déposés auprès de la DETR après le 1er janvier 2016 alors que les décisions afférentes avaient été prises par le conseil municipal de la commune historique en 2015.

Ces dossiers ne peuvent actuellement pas être déclarés complets par la préfecture qui demande à ce qu'ils soient validés par le conseil municipal de la commune nouvelle.

Il s'agit de :

- L'achat d'une Lame rabot de déneigement, pour un montant de 6065 € qui serait subventionné à la hauteur de 40% par la DETR soit 2426 €.
- L'extension du garage communaux, pour un montant de travaux HT de 62 030.15 €, qui serait subventionné par la DETR à la hauteur de 40 % (soit 24 812.06 €), et qui est subventionné par le conseil départemental (contrat territorial) à la hauteur de 30% (18 609.30 €).
- La rénovation du temple pour un montant de travaux HT de 175 040 €, qui serait subventionné par la DETR à la hauteur de 40 % (soit 70 000 €), par le conseil régional à hauteur de 20 % (35 000 €) et qui est subventionné par le conseil départemental (contrat territorial) à la hauteur de 20% (35 000 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire ces trois projets dans les programmes d'investissement de la Commune du Pont de Montvert-Sud Mont Lozère,

MANDATE Monsieur le Maire, et par délégation, monsieur le Maire Délégué de St Maurice de Ventalon pour demander les subventions telles que décrites par les plans de financement ci-dessus.

MADATE Monsieur le Maire, et par délégation, monsieur le Maire Délégué de St Maurice de Ventalon pour réaliser les appels d'offres et les achats nécessaires à la réalisation de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2016 048-200057594-20160331-DE_2016_035-DE

